

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N°2015/ 133 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL ET D'UN
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT A L'INSTITUT NATIONAL
D'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE**

Le Président de la République,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi L/2001/028/AN du 31 décembre 2001, portant Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu** le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 janvier 2014, Structure du Gouvernement;
- Vu** le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014, portant nomination des membres du Gouvernement.
- Vu** le Décret D/2014/064/PRG/SGG du 31 mars 2014, portant création d'un Institut National d'Assurance Maladie Obligatoire.
- Vu** le Décret D /2014/256/PRG/SGG du 18 décembre 2014, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'institut national d'assurance maladie obligatoire.

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Mamady DOUMBOUYA, précédemment Conseiller chargé du Travail au Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail est nommé Directeur Général de l'Institut National d'Assurance Maladie Obligatoire (INAMO).

ARTICLE 2 : Monsieur Thierno Mamadou DIALLO, Enseignant précédemment en service à la Direction Communale de l'Education de



Ratoma est nommé Directeur Général Adjoint de l'Institut National d'Assurance Maladie Obligatoire (INAMO).

ARTICLE 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République

Conakry, le..... 04 JUIL 2015



Professeur Alpha CONDE